

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004935

Rapport n°7.2 - Protocole de coopération destination "Montagnes du Jura"

Protocole de coopération destination « Montagnes du Jura »

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 «Promotion du tourisme »	Montant prévu au budget 2019 : 601 260€ Montant de l'opération : 3000 € (prévisionnel)

Résumé :

Dans le cadre du schéma de développement touristique de Grand Besançon Métropole validé fin 2017 figure la volonté de développer un partenariat avec la marque « Montagnes du Jura » permettant à la destination Grand Besançon de se positionner en tant que porte des Montagnes du Jura et développer un partenariat gagnant-gagnant avec cette marque promue et reconnue à l'international. En cohérence avec cette volonté, il est proposé de signer un protocole de coopération de cette démarche gagnant-gagnant avec le collectif Montagnes du Jura, actant cette volonté ainsi que des pistes d'action.

I. Le schéma tourisme du Grand Besançon : une volonté de nouer des coopérations

Dans le cadre du schéma tourisme du Grand Besançon validé fin 2017, les élus ont affiché leur volonté de développer un partenariat privilégié avec la destination et marque « Montagnes du Jura », en tant que ville porte d'entrée du Massif du Jura.

II. « Montagnes du Jura » : une destination promue à l'international

La destination « Montagnes du Jura » est issue d'une démarche engagée depuis 2003 par les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain, les régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes et le commissariat à l'aménagement du Massif du Jura constitué en collectif.

La volonté du collectif a été de s'affranchir du découpage administratif pour valoriser le massif jurassien dans son intégralité. Ces structures se sont engagées solidairement autour d'un programme de communication co-financé avec l'appui de fonds de l'Etat et de l'Europe et matérialisé par la marque de destination touristique « Montagnes du Jura ».

Le collectif s'est fixé pour mission d'investir pour prendre position sur un marché du tourisme de plus en plus concurrentiel, de séduire de nouvelles clientèles, de donner de la visibilité à ce Massif. Les actions s'articulent autour de trois objectifs majeurs : conquérir, désaisonnaliser et développer la notoriété du Massif. Au-delà de la volonté marketing, il s'agit pour le collectif de fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme autour de la valorisation de la destination.

Cette démarche s'est avérée pertinente puisqu'en 2015, la destination « Montagnes du Jura » a fait l'objet d'un des 22 « contrats de destination » validés par l'Etat. A travers ce contrat, l'Etat reconnaît le potentiel de la destination à l'échelle internationale et s'engage (via Atout France) à appuyer les actions de promotion de la destination à l'international (sur les marchés européens prioritairement pour ce qui concerne les Montagnes du Jura).

Le budget de la marque Montagne du Jura est en moyenne de 800 000€ par an dont plus de 80% est consacré à des actions de promotion et de communication.

La Région Bourgogne Franche-Comté a elle aussi décidé dans son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de s'appuyer sur les 3 destinations faisant l'objet d'un contrat de destination, à savoir les marques de destination suivantes : Montagnes du Jura, le Massif des Vosges et Designed By Bourgogne. L'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté est également valorisé via les 4 collectifs des filières (patrimoine et Unesco, itinérance, tourisme d'affaire, gastronomie et œnotourisme), notre destination Grand Besançon étant impliquée dans les 3 premiers.

III. Engagement d'une coopération entre Grand Besançon Métropole et « Montagnes du Jura »

Grand Besançon Métropole a ainsi sollicité le collectif pour lui faire part de sa volonté de coopération. Le Grand Besançon dont 14 communes du Plateau appartiennent géographiquement et administrativement au Massif du Jura, souhaite ainsi profiter de la communication travaillée à l'international des Montagnes du Jura pour développer sa notoriété. Cette démarche a été très bien accueillie et le collectif Montagnes du Jura a proposé de faire évoluer sa stratégie marketing pour intégrer un nouvel axe de communication sur les agglomérations urbaines, portes d'entrées naturelles des Montagnes du Jura.

Pour le collectif, la densité de l'offre touristique des agglomérations qui bordent le Massif, dont celle de Besançon notamment, en termes d'hébergements, de liaisons routières et ferroviaires, de culture et de loisirs, contribue à accroître l'image, la notoriété et la richesse de l'offre des Montagnes du Jura. Le partenariat apparaît donc gagnant-gagnant.

A noter, qu'outre Grand Besançon Métropole, les agglomérations de Bourg-en-Bresse et Montbéliard ont également fait part de leur intérêt pour la démarche, mais dans un délai plus éloigné.

IV. Des premières actions et pistes d'action

Les contacts étant pris depuis 2017, des échanges techniques ont eu lieu entre Grand Besançon Métropole et le Comité Régional du Tourisme (Maître d'œuvre délégué pour la marque Montagnes du Jura) et des premiers axes de travail et d'actions ont été identifiés sur 2018-2019 :

Actions engagées à poursuivre :

- **La promotion via les outils Montagnes du Jura** : les outils web et réseaux sociaux de Montagnes du Jura ont d'ores et déjà commencé à intégrer des éléments sur la destination Grand Besançon en tant que porte d'entrée et relayer les événements.
- **Le partage de contenus iconographiques** : pour cela, la conduite d'un reportage photo sur le Grand Besançon pris en charge par Montagnes du Jura a été réalisé (valeur de 3000 €).
- **La valorisation de l'offre trail du Massif** : un travail sur la valorisation du trail a été engagé par les Montagnes du Jura pour valoriser l'offre du Massif en la matière : la démarche propre à Grand Besançon Métropole a été prise en compte et relayée (espace trail permanents, événements, salon outdoor 2019...)

Autres pistes d'actions :

- **La mobilisation des partenariats** : une opération spécifique de valorisation du Grand Besançon (contenu à préciser) dans le cadre d'un partenariat entre le collectif Montagnes du Jura et Oui SNCF est en cours de réflexion (calendrier à préciser).
- **La signalétique** : proposition d'intégrer la donnée « Grand Besançon, portes des Montagnes du Jura » dans la réflexion sur la signalétique d'entrée du Grand Besançon qui est engagé.

Les crédits réservés pour ce partenariat sur 2019 (environ 3000 € pour le partenariat avec OUI SNCF seront prélevés sur la ligne « Promotion touristique » du budget tourisme (chapitre 6574)).

V. Signature d'un protocole de coopération

Pour acter l'engagement de cette coopération, il est proposé de signer un protocole de coopération avec le collectif Montagnes du Jura joint en annexe qui reprend les principes énoncés dans ce rapport.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole de coopération avec le collectif Montagnes du Jura.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

